



RENAULT LE MANS

CSE du 29 octobre 2020

1916 473

C'est le nombre de salariés Renault en CDI (CTC inclus) et en activité que compte notre établissement à fin septembre 2020.

A ce chiffre, il faut additionner **102 apprentis**, **2 CDD** et environ **180 prestataires**.

intérimaires seront employés sur l'usine en novembre 2020.

ACTIVITE PREVISIONNELLE

Suite au CSE qui s'est tenu le 29 octobre dernier, la direction a annoncé les prévisions suivantes :

Pour l'activité Mécano-soudure :

- ✓ Pool M2 : arrêt en S48
- ✓ MTG 4RD : descente en 1*8 en S48
- ✓ Soudure 2RD : arrêt en S47
- ✓ Soudure Bac batterie : descente 1SD en S47
- ✓ Tronçon T8/T9 CMFB : descente en 2*8 en S47
- ✓ Soudure Palier CMFB : redémarrage en 2*8 en S46
- ✓ Soudure essieux 4RD : descente en 1*8 en S46
- ✓ Berceaux PHEV : descente en 3*8 en S46
- ✓ Rovetta 3000 : descente en 3*8 en S46

A noter qu'un CSE extraordinaire est déjà prévu mi-novembre pour faire le point sur l'activité de fin d'année à la suite du reconfinement.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Actuellement 226 personnes sont en télétravail de 1 à 3 jours en semaine 44 dont 204 au CTC.

Pour le département fonderie-usinage* : Activité en hausse de 7 % :

- ✓ Grob8 : montée en double SD en S44
- ✓ PF9 : montée en 1 SD en S46 (pour XFK)
- ✓ PF3 : descente en 3*8 en S44
- ✓ Flex2 : descente en 3*8 en S46
- ✓ D10 : montée en 1 SD en S46
- ✓ Grob5 : descente en 3*8 en S44

* Travailleront le 11 novembre D3, D4, D5 bis, D8 bis, D10 et Flex 1.

MIEUX VAUT TARD QUE JAMAIS

Enfin, il semblerait que la direction soit en passe de découvrir l'origine du piquetage des véhicules du personnel. Mais avant un petit historique s'impose, car cela date depuis déjà un moment.

Alors que la loi travail n'était pas encore en application, dans le compte rendu de la réunion des délégués du personnel CGT du 11 octobre 2016, la direction de l'époque nous affirmait que cela n'était pas dû à un changement de filtres sur un dépoussiéreur de la fonderie et qu'elle ne pouvait pas prévoir ces désagréments sur les véhicules. Par ailleurs elle invitait déjà les salariés à prendre rendez-vous au garage interne pour un nettoyage du véhicule. Enfin qu'une analyse était en cours depuis 6 mois !

En 2017, la CGT intervient à plusieurs reprises lors des réunions des délégués du personnel sur ce problème non résolu.

La direction devant son

incapacité à trouver l'origine du problème décide de fermer le parking du BB. En 2018 la direction annonce la réouverture du parking du BB sans avoir résolu le problème de pollution.

Au CSE du 29 octobre 2020, la direction après avoir de nouveau été interpellée par différentes organisations syndicales sur le sujet, annonce que cela proviendrait des caissons CAMFIL au département 85 (aspiration des copeaux de l'usinage à sec).

Ceux-ci avaient des défauts d'étanchéité sur la partie rejet, de la poussière corrosive était rejetée à l'extérieur.

La direction a annoncé dans cette instance qu'elle prévoyait de faire nettoyer les véhicules piquetés (environ 150) par une société extérieure dans l'enceinte de l'usine.

Pour la CGT, les intérimaires qui auraient subi des dommages sur leur véhicule doivent être traités comme les Re-



nault. Si tel n'était pas le cas, nous invitons les intérimaires à se rapprocher auprès d'un élu CGT.

Pour apporter un peu de légèreté à cette histoire, en 2017, alors que plusieurs parkings de l'usine étaient touchés par la pollution, la direction de l'époque avait décidé de fermer uniquement le parking du BB.

Nous reprendrons une citation de Coluche qui disait à propos de la catastrophe de Tchernobyl « *On se demandait à quoi ça servait les frontières, ben on a trouvé ! Regardez la catastrophe russe nucléaire, en Allemagne c'était très grave, en France c'était pas grave ... C'est la frontière !* » De là à croire que nos différentes directions aient la même analyse avec les parkings !?!?



Référent LGBT

(Lesbienne, Gay, Bi, Transsexuel)

La direction nous a informés d'une future nomination d'un ou d'une référente LGBT au sein de notre établissement. Le ou la salarié(e) volontaire aura en charge de traiter d'éventuels conflits liés à divers comportements ou insultes envers des salariés (es) qui se sentent discriminés du point de vue de leur appartenance sexuelle. **Pour les élus CGT, c'est une considération qui a toute son importance. La CGT a toujours combattu toute forme de discrimination.**

Cela dit, la direction a bien insisté sur le fait que le ou la volontaire ne doit pas être élu(e) ou mandaté(e) afin de garantir une certaine impartialité.

Tiens donc... ? Garantir une impartialité certes, mais où est la logique quand on s'aperçoit qu'il y a peu de temps, 2 salariées référentes contre le sexisme et le harcèlement sexuel ont été nommées : une représentante de la direction, et une élue d'une autre organisation syndicale... cherchez l'erreur !!!

Respect des règles sanitaires

La distanciation physique est une règle primordiale en termes de protection du personnel face à la menace COVID. Pourtant, dans différents secteurs, « le point 5 minutes » est toujours d'actualité dans diverses salles de réunions alors que la distanciation minimum d'1 mètre n'est pas respectée. La direction dit ne pas être au courant de cette situation et qu'elle sera vigilante à l'avenir. Les élus CGT resteront vigilants sur ces négligences.



Déclaration des élus CGT au CSE du 29 Octobre 2020

Monsieur le président,

L'ordonnance n°444 425 du 15 Octobre 2020 rendue par le juge des référés du conseil d'état, a suspendu les critères restrictifs de vulnérabilité.

Les 11 critères de vulnérabilité, définis par le décret du 5 Mai 2020, sont donc toujours d'actualité.

En raison de l'obligation de sécurité et de résultat reposant sur l'employeur, nous vous demandons que les salariés connus pour des pathologies correspondantes à celles définies par le décret du 5 Mai 2020 soit contactés par le service médical en vue d'un positionnement en activité partielle.

RECAPITULATIF SUIVI COVID-19

Département	Test positif depuis mars 2020	Test négatif	Attente résultats test	Cas contact direct	Suivi en cours	Badges bloqués
Mécano-Soudure	6	39	7	30	14	8
Fonderie-Usinage	3	14	3	13	3	4
Logistique	1	7	1	6	2	2
DME	1	6	1	7	3	2
APW						
Qualité	1	1		1		
SRH	1		1		1	1
Gestion		2		2		
Communication						
Projet						
ESIL		2		2		
CTC	3	13	1	13	7	
Direction	1			1		
Prestataires	1	4		4	1	3
Entreprises extérieures						
Fournisseurs						
TOTAUX	18	88	14	79	31	20

Compte Personnel de Formation

Créé depuis le 1er janvier 2015, le Compte Personnel de Formation (CPF) est un dispositif permettant un financement des actions de formation continue en France afin de remplacer le Droit Individuel à la Formation (DIF). Sa gestion est confiée à la Caisse des dépôts et consignations.

Les bénéficiaires du CPF :

Le CPF a cours tout au long de la vie professionnelle. Il n'est pas attaché au contrat de travail. Il n'est plus utilisable lorsque les bénéficiaires font valoir l'ensemble de leurs droits à la retraite.

Parallèlement au CPF, tout salarié bénéficie en interne d'un entretien professionnel tous les deux ans et d'un bilan professionnel tous les six ans.

Calcul du crédit d'heures :

Le Compte Personnel de Formation est crédité de 24h par an jusqu'à l'acquisition de 120 h, puis de 12 h par an jusqu'à l'atteinte d'un plafond de 150 heures.

En revanche, les périodes de chômage ne permettent pas d'acquérir des heures CPF.

Les heures acquises au titre du DIF ne sont pas perdues : les heures non utilisées au 1er janvier 2015 peuvent être reportées et utilisées dans le cadre du compte personnel de formation jusqu'au 31 décembre 2020.

Vous pouvez consulter le CPF afin de connaître si votre DIF



est bien pris en compte. Si vous n'avez pas fait le nécessaire depuis 2014 nous vous invitons à vous rapprocher du responsable de résidence.

À noter que le nombre d'heures sur ce compte peut être abondé par l'État et les régions, mais aussi par l'employeur, le titulaire, un accord de branche ou d'entreprise.

Conversion en euros :

Depuis le 1er janvier 2019, le CPF a été converti en euro. Dans cette mesure, chaque personne peut :

- ✓ sélectionner une formation via l'application en ligne (www.moncompteformation.gouv.fr)
- ✓ réserver la formation
- ✓ payer en ligne

Le crédit issu de la conversion des heures du DIF en euros, à hauteur de 15 euros l'heure, peut être crédité de 1800€.

Le CPF n'est plus crédité en heures mais directement en euros. Pour un salarié à temps plein, ou à temps partiel, l'alimentation du compte se fait à hauteur de 500 € par année

de travail, dans la limite d'un plafond de 5 000 €.

Les formations accessibles :

Seules les formations dites "éligibles" peuvent être effectuées et financées dans le cadre du compte personnel de formation : il s'agit de formations qualifiantes ou certifiantes répondant aux besoins du marché de l'emploi. La validation des acquis de l'expérience (VAE) et les formations permettant de valider le socle commun de connaissances et de compétences sont éligibles de droit au compte personnel de formation (certification Clé A).

Conclusion :

Si la formation désirée ne correspond pas aux exigences de l'entreprise, l'agent doit se dégager de ses obligations pour suivre cette nouvelle compétence. Il faut prendre des congés.

L'entreprise ne permet le dégageant que s'il existe une plus-value pour la production.